



Les certificats
d'économies
d'énergie



NEOBIKE
vous équipe

SANS RESTE À CHARGE

Un vélo-cargo est un cycle au sens de l'article R.311-1 du code de la route, aménagé pour permettre le transport de marchandises, fournitures et outils.

- Transport de marchandises
- Fournitures et outils dans tous les secteurs d'activités.

Associations/collectivités : 1 vélo par salarié ou bénévole (limité à 15 vélo max)

Entreprises privées : max. 1 vélo par salarié (sur justificatif du nombre d'employés).

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EQUIPEMENT VELO CARGO ELECTRIQUE

0€



QUANTITE

Merci d'envoyer votre formulaire de renseignement à : contact@neobike.fr

INFORMATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT À ÉQUIPER

Raison sociale

SIRET

Adresse

Ville

Code postal

Nombre d'employés

CONTACT DU SIGNATAIRE

Nom/ Prénom

Fonction

E-mail

Téléphone



mobile uniquement

Informations importantes :

L'opération est proposée sans reste à charge pour le bénéficiaire : aucun frais n'est à régler, à quelque étape que ce soit.

La prise en charge couvre l'intégralité du projet : fabrication, montage, transport, dédouanement et logistique.

Le délai moyen de livraison des vélos est estimé entre 4 et 6 mois après la signature du devis.

Ce document n'est pas le devis. Toute commande doit être validée par un devis signé.

Date :

Signature & tampon :

TRA-EQ-131 – Fiche Critères d'Éligibilité

✓ Spécificités entreprises

Les vélos cargos électriques sont réservés aux salariés pour un usage strictement professionnel (transport de marchandises, fournitures, outils, déplacements d'équipes, services de proximité, logistique interne).

Le nombre de vélos attribués = nombre de salariés concernés.

L'entreprise doit être immatriculé depuis **plus de 3 mois**.

L'entreprise doit fournir obligatoirement deux éléments :

- Un justificatif officiel des effectifs (au choix) :
 - Liasse fiscale
 - OU DSN
 - OU Attestation URSSAF
- Une attestation sur l'honneur indiquant :
 - Le nombre de salariés concernés
 - Le nombre de vélos demandés
 - Leur utilisation prévue (livraisons locales, déplacements d'équipes, services de proximité, logistique interne...).

⚠ Sans ces documents, aucune livraison n'est possible.

✓ Cas particuliers : associations & collectivités

- Si aucun justificatif officiel n'est disponible → fournir une attestation sur l'honneur précisant :
 - Le nombre de salariés ou bénévoles concernés.
 - L'utilisation prévue des vélos dans le cadre professionnel.
- Attribution limitée à 15 vélos maximum, toujours proportionnels aux effectifs déclarés.

🚚 Modalités de livraison

- Chaque vélo est immatriculé au FNUCI (Fichier National Unique des Cycles).
- Délai de livraison estimé : 4 à 8 mois.
- Les vélos seront à venir récupérer à notre **dépôt** situé Route de la Riviera 97190 Le Gosier
- Une livraison sur votre site peut être assurée par notre partenaire **LOG-TEC** (frais de livraison en supplément)

